

Les tests de sélection sont propres à l'organisme de formation. Ils ont pour but de vérifier la capacité du candidat à entrer sur la formation BPJEPS « Activités de la Forme » proposée par l'IPMS. Ces tests permettent d'établir un classement des candidatures grâce à un ensemble d'épreuves notées. L'effectif de la formation est de 25 places maximums.

Les épreuves se décomposent de la manière suivante :

**1. ÉPREUVE PROFESSIONNELLE**

Entretien professionnel : Savoir être et projet professionnel (coef 2)

L'entretien permet de vérifier la cohérence du projet professionnel du candidat ainsi que son savoir être.

**2. ÉPREUVE REDACTIONNELLE**

Ecrit d'une heure sur le métier d'éducateur sportif permettant de vérifier les qualités rédactionnelles du candidat. (coef 2)

**3. ÉPREUVES PHYSIQUES**

Epreuve de natation : ce test consiste à réaliser un 100 m 4 nages chronométré.

Il permet d'évaluer l'aptitude physique et technique du candidat. (coef 1)